

A.5. LA COURONNE SUD DE LILLE

A.5.1. LA SITUATION

Au sud de la ville centre historique, ce territoire, compris entre la Deûle à l'ouest et les autoroutes A1 puis A23 à l'est, se présente comme un vaste espace éclaté et morcelé par une série d'infrastructures et d'équipements d'échelle métropolitaine, régionale ou internationale.

Le territoire présente au nord un tissu urbain assez dense constitué par l'extension de l'agglomération lilloise. Les routes d'accès à Lille, aujourd'hui RD549 par Wattignies, RD917 par Ronchin et Fâches-Thumesnil, RD941 par Loos et Haubourdin ont été très tôt le vecteur du développement urbain au-delà de l'enceinte lilloise de 1858. Plus au sud alternent espaces agricoles, zones d'activités et villages. Seul Seclin, situé sur l'ancienne route de Lille à Paris, fait figure de ville centre et offre un certain niveau de services à la population.

- Au nord, une première zone dense jouxte la ville de Lille, et fait partie de la première couronne de la ville centre. Elle est constituée par les communes de Loos, Wattignies, Fâches-Thumesnil, Ronchin et rassemble une population de plus de 69 000 habitants. Les contours communaux très flous, les centres-villes sans réelle consistance et le tissu urbain très hétérogène donnent à cet espace une faible lisibilité.

Les industries textiles, chimiques ou agroalimentaires y sont encore très présentes.

Le tissu résidentiel est très diversifié. Il juxtapose des maisons ouvrières disposées en front de rues, des grandes propriétés entourées de parcs boisés à Loos, des lotissements pavillonnaires construits après la guerre, des grands ensembles (Loos les Oliveaux, Wattignies le Riez).

Les espaces verts de proximité y sont rares bien que des progrès y soient accomplis depuis une dizaine d'années (parc des Aubépinies à Fâches-Thumesnil par exemple) ;

- Au sud, une seconde zone, beaucoup moins dense, présente de fortes caractéristiques de périurbanité : d'importantes zones d'activités situées à proximité des voies de communication s'y sont

développées. Un des atouts de cette portion de territoire réside certainement dans l'importance des espaces naturels. En outre le sous-sol contient un aquifère essentiel pour l'alimentation en eau de la métropole lilloise. La proximité de la nappe constitue une opportunité pour son exploitation ; c'est aussi une contrainte majeure pour le développement résidentiel et économique en raison de sa forte vulnérabilité aux pollutions urbaines ou agricoles. Ce secteur est concerné par un Projet d'intérêt général (PIG), destiné à protéger les champs captants du sud de Lille, adopté en 1994. Les services de l'État ont engagé des réflexions pour établir de nouvelles servitudes de protection.

A.5.2. LES ENJEUX

Le sud de ce territoire est surtout concerné par les enjeux de maîtrise du développement urbain, de valorisation des grandes infrastructures notamment l'autoroute A1, de maintien d'une bonne accessibilité des communes périurbaines, de traitement des coupures créées par les grandes infrastructures et, dans la partie sud du territoire, d'une nécessaire prise en compte de la vulnérabilité des champs captants.

Le nord de ce territoire contient un certain nombre de sites en crise économique, sociale et urbaine ; ils constituent d'importants secteurs de mutation devant faire l'objet de reconquête urbaine.

A.5.3. LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Quatre orientations concernent ce territoire :

- la maîtrise de l'extension urbaine et le renforcement des pôles économiques existants ;
- le maintien ou l'amélioration de son accessibilité ;
- la valorisation du cadre urbain ;
- la réalisation d'équipements verts de dimension métropolitaine.

La maîtrise de l'extension urbaine et le renforcement des pôles économiques existants

Il s'agit, d'une part, de mettre un frein au mitage et à l'extension urbaine sur ce territoire et, d'autre part, de favoriser l'investissement économique sur les territoires déjà urbanisés et devant faire l'objet de reconquête urbaine. Cette orientation se traduit par une offre de nouveaux lieux de développement économique compatibles avec les enjeux urbains et écologiques :

- un parc d'activité entre la zone industrielle de Seclin et la zone d'activités de l'Épinette Unexpo, au sud du futur échangeur de Templemars. Les constructions devront s'inscrire dans un cadre de requalification paysagère des entrées d'agglomération et intégrer des liaisons de qualité avec les bourgs voisins. Elles devront respecter l'espace protégé du fort de Seclin, élément majeur du patrimoine historique et architectural local ;
- un site de grande taille localisé à Seclin et Avelin, entre l'aéroport et l'autoroute A1 ;
- un pôle économique thématique de dimension européenne : Eurasanté, en cours d'aménagement. Il s'agit d'un pôle scientifique et économique intégrant recherche, enseignement et production, autour du CHRU ;
- un pôle économique lié au transport existant et à développer : l'aéroport et le centre régional des transports de Lesquin.

L'amélioration du fonctionnement urbain

Le contournement sud-est est un élément du dispositif de contournement de la métropole qui a pour rôle essentiel l'écoulement du trafic de transit autour de l'agglomération en soulageant l'entrée sud de Lille par l'A1. Il relie l'A1 à l'A27

Plusieurs tracés ont été étudiés. La proposition passe à l'est de la voie TGV Paris-Lille et se raccorde à l'A23 à Sainghin en Mélantois. Ce contournement appelle un effort particulier d'insertion, au voisinage des zones urbaines : des protections visuelles et phoniques adaptées devront être prévues.

L'amélioration des transports porte également sur :

- la mise en œuvre de nouvelles dessertes de transport en commun en site propre, en particulier le tram -train sur les lignes Lille Ostricourt

et Lille -Orchies ;

- la prolongation de la ligne 1 vers le sud, jusqu'à Wattignies ;
- la desserte de l'aéroport de Lille-Lesquin par la réalisation d'une antenne branchée sur la ligne de chemin de fer Lille-Valenciennes.

La valorisation du cadre urbain

Elle doit s'exprimer plus particulièrement à travers la mise en œuvre d'une politique générale de requalification des espaces publics et de réparation des coupures et discontinuités urbaines engendrées par les infrastructures, facteurs d'enclavement des quartiers du sud de Lille.

La mise en œuvre d'une politique de reconquête et requalification urbaines dans les secteurs en mutation et les quartiers défavorisés doit se poursuivre. Elle comprendra notamment la réhabilitation des grands ensembles, en particulier dans les points d'appui : Seclin, Wattignies, Loos, et le renforcement des centres-villes, villages et quartiers, en particulier par des actions en faveur de leur commerce.

La création d'espaces verts et l'amélioration du paysage

La réalisation du parc de la Deûle, grand pôle récréatif métropolitain s'appuyant sur les espaces verts existants, constitue la priorité d'aménagement du territoire de la couronne sud. Ce grand équipement s'étendra à terme sur 1 500 hectares sur les communes de Santes, Houplin-Ancoisne, Wavrin, Loos, Haubourdin et Seclin. Il comprendra des espaces à vocation écologique, d'autres à fonctions récréative et touristique et des espaces agricoles.

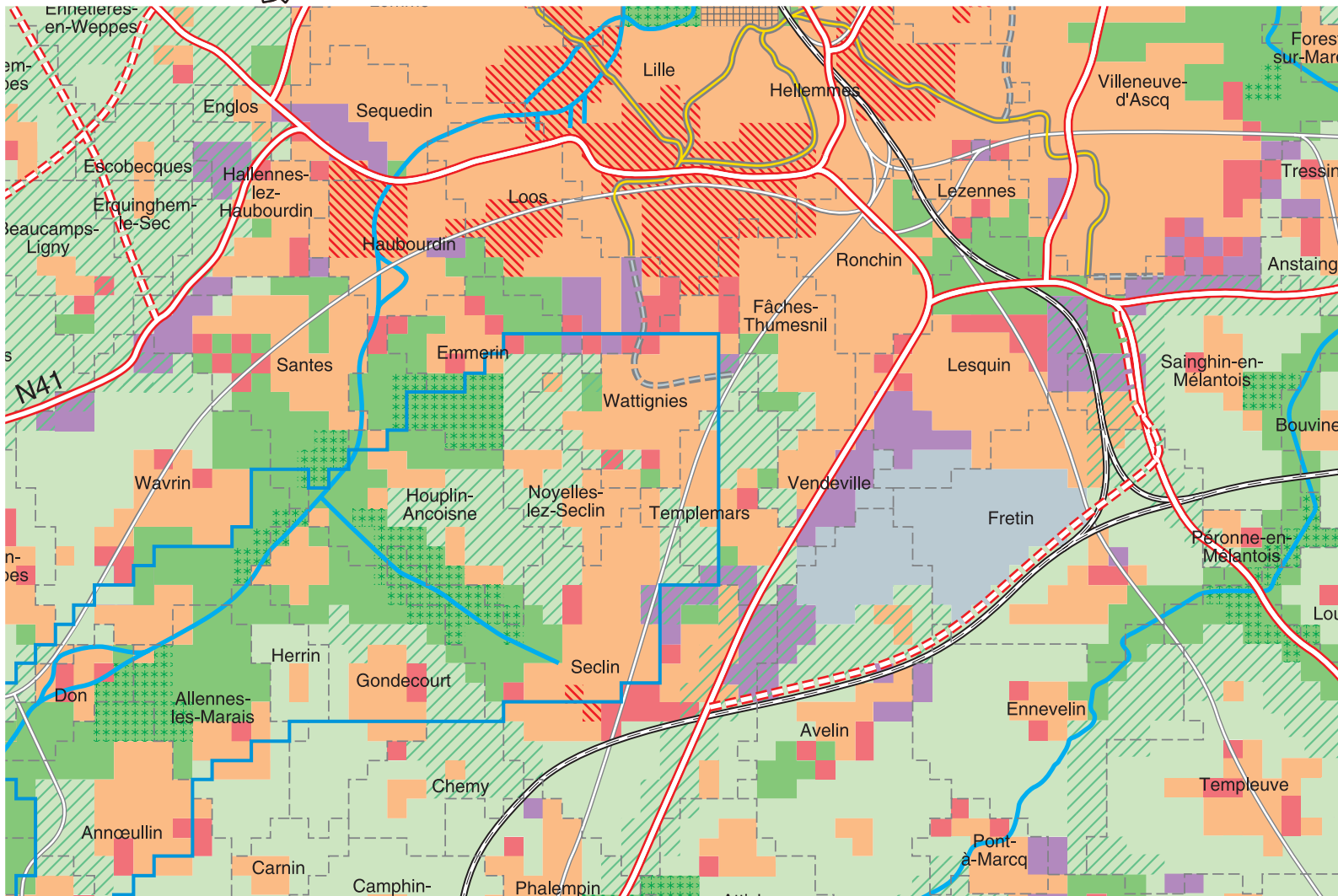
La mise en valeur de la Deûle et la requalification paysagère des autoroutes A1 et A25 sont également des éléments importants d'une politique de requalification de l'environnement.

Deux autres espaces verts majeurs intercommunaux sont en projet :

- l'espace des Périsieux sur Fâches-Thumesnil - Vendeville - Templemars - Wattignies ;
- le parc des jeux de Lezennes - Lesquin - Ronchin - Villeneuve d'Ascq.



LA COURONNE SUD DE LILLE



L'OCCUPATION DOMINANTE DU SOL

- Zone urbaine
- Extension urbaine multifonctionnelle
- Extension urbaine à dominante économique
- Espace à dominante naturelle et récréative
- Espace agricole protégé
- Aéroport

LA QUALIFICATION DE L'ESPACE

- Requalification urbaine et ville renouvelée
- Site urbain à protéger
- Espace boisé à préserver ou à créer
- Préservation et développement de la qualité du paysage
- Zone de très forte vulnérabilité de la nappe phréatique, tracé simplifié

LES INFRASTRUCTURES

- Autoroutes et voies rapides
- Autoroutes et voies rapides en projet
- Voies d'eau
- T.G.V.
- Tramway
- Métro
- Extension en site propre
- Voies ferrées

- Frontière
- Limite de l'Arrondissement
- Limite communale

